



Contrat de Réservation 2019 D'un Emplacement Camping

19 rue des Sansonnets
 17200 ROYAN
 Tél / Fax: 05 46 39 47 47
 Port : 06 87 83 07 12
 Mail : contact@chantdesoiseaux.fr
 Web : www.camping-royan-chantdesoiseaux.com

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Adresse mail :

Véhicule – immatriculation : Marque :

Comment avez-vous connu le camping ?

Nom	Prénom	Date de naissance

Type d'installation	
<input type="checkbox"/> Tente familiale – Nombre.....	<input type="checkbox"/> Tente (s) Igloo – Nombre.....
<input type="checkbox"/> Camping-car (si > 4.5m , préciser).....	<input type="checkbox"/> Caravane (si > 4.5m , préciser).....

Arrivée le...../...../.....à partir de 15 heures. Départ le...../...../.....avant 12 heures.

Calcul du votre séjour (voir tarifs)

	Prix unitaire		Nombre de jours		
Hors Saison : Emplacement 2 pers+1 voiture + élect. 10A	(voir tarifs)	X		=	
Emplacement de 1 à 3 pers+Emplacement+ 1 voiture + élect 10A	(voir tarifs)	X		=	
Pers supplémentaire + 18 ans	(voir tarifs)	X		=	
Pers supplémentaire 10 à 17 ans	(voir tarifs)	X		=	
Enfant 3 à 9 ans	(voir tarifs)	X		=	
Enfant – 3 ans	(voir tarifs)	X		=	
Chien (carnet de vaccination à jour, tenue en laisse obligatoire, voir conditions)	(voir tarifs)	X		=	
Véhicule supplémentaire	(voir tarifs)	X		=	
Location frigo	(voir tarifs)	X		=	
Location lit bébé : 15 € / semaine unitaire	(voir tarifs)	X		=	
Location Barbecue	(voir tarifs)	X		=	
Sous total					
Assurance annulation : = 3% du sous total (montant du séjour hors frais de dossier)				=	
Frais de réservation					16 €
				Total de votre séjour	
				30% D'acompte	

Paiement (cochez le mode de paiement souhaité)

Mandat Poste

Chèque bancaire à l'ordre « Camping Chant des Oiseaux »

Chèque vacances(ANCV) remplis avec adresse complète

Le solde de votre séjour est dû 1 mois avant votre arrivée.

Conditions Générales Emplacement Caravane/Tente.

- ❖ **La réservation** : La réservation Les noms et dates de naissance de toutes les personnes qui occuperont l'emplacement doivent être précisés. Si la location est acceptée, elle le sera pour les personnes inscrites et en aucun cas remplacées par des tiers. La location est personnelle.
- ❖ Nous ne pouvons accepter les demandes de réservations pour des personnes mineures
- ❖ Le bordereau de réservation doit être adressé, complété, daté et signé avec le paiement de 30% d'arrhes .A réception, nous vous adressons, sous 15 jours, une confirmation de votre séjour avec l'emplacement attribué, selon vos critères de choix dans la mesure des disponibilités.
- ❖ **Le solde du séjour doit nous être adressé 1 mois avant la date de votre arrivée à l'ordre « Camping Chant des Oiseaux » Tout retard de paiement sera considéré comme une annulation. Et l'acompte reste acquis à la direction, sauf dans le cas de la souscription d'une assurance annulation.**
- ❖ Aucune somme, ne sera restituée, pour quelque cause que ce soit, en cas de non exécution, de résiliation ou de départ anticipé.
- ❖ **Mode paiement** : Chèque bancaire français, Chèques vacances (ANCV), Mandat, Carte Bancaire, Espèce.
- ❖ **Une assurance annulation vous est proposée** : 3 % du montant du séjour (hors de taxe de séjour et frais de réservation).
- ❖ **Annulation** : La demande de l'annulation doit être présentée, par écrit, au plus tard 1 mois avant la date du début du séjour. Entre la date de réservation et 30 jours avant votre arrivée, 50% de l'acompte + les frais de réservation restent acquis au camping. Entre 30 jours et votre arrivée, le montant versé reste acquis au Camping « Chant des Oiseaux ». Nous vous conseillons de souscrire l'assurance annulation qui couvre le remboursement des sommes versées en cas de maladie, accident (téléchargement du formulaire sur notre site).
- ❖ **Arrivée et départ** : En saison : les arrivées se font à partir de 15h00, toute arrivée tardive devra être signalée sous 24 H. Sans aucune information, la direction disposera de la location. Le contrat de location sera alors annulé. L'acompte versé à la réservation ne sera pas restitué. Et les départs avant 12h00. *Hors saison : les arrivées à partir de 10h00. Les départs jusqu'à 16h.*
- ❖ **Responsabilité** : La responsabilité de la famille du locataire doit être couverte par une assurance privée de responsabilité civile. La direction du camping n'est pas responsable des installations des campeurs en cas de vol. La direction décline toute responsabilité en cas de chute de branches et sur les accidents qui pourraient provenir d'un mauvais usage des appareils à gaz ou électrique.
- ❖ **La responsabilité du camping**, dans la limite de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations de camping. Ces réparations conformément aux réglementations en cours étant à la charge d'artisans agréés ou entreprises spécialisées ; le camping n'a pas la maîtrise de leurs venues ou horaires.
- ❖ **L'accès au camping** : il s'effectue par l'ouverture de barrières électroniques (heures d'ouverture de 7h30 à 23h00). Un badge vous sera remis contre une caution de 35.00 €.
- ❖ **Les visiteurs**: Chaque visiteur doit se présenter au bureau d'accueil. Les visiteurs sont admis sur le terrain, selon les conditions générales et redevance, mais aucun accès n'est possible sur le site aquatique.
- ❖ **Le site aquatique**:
Sur les mois de Juillet et août : ouvert de 10h00 à 20h00.
Les enfants restent sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents. les horaires sont affichés à l'entrée du site. Le site aquatique n'est pas surveillé.
Les caleçons de bains sont formellement interdits.
Les enfants de moins de 3 ans doivent porter des couches culottes spécifiques pour l'accès au site aquatique.
- ❖ **Les animaux** : Seuls les chiens tenus en laisse sont tolérés sur le camping après acceptation de la Direction sous réserve de la présentation du carnet de vaccination à jour, Sont interdits sur le terrain de camping les chiens suivants : chiens d'attaque de la catégorie 1, chiens de garde de défense catégorie 2 d'après la loi n°99.5 du 6 janvier 1999 Arrêté du 27 avril 1999 Article 211.1 et 211.5 du code rural. Votre chien ne restera jamais seul sur l'emplacement.
- ❖ **Les barbecues** : Un barbecue collectif est à votre disposition. Les barbecues électriques sont interdits. Sont tolérés les barbecues individuels (à gaz ou à charbon), dans la mesure où les conditions climatiques le permettent (interdits par sécheresse importante) et où leurs utilisations n'occasionnent pas de gênes importantes sur les emplacements voisins.
- ❖ **Les ordures ménagères**, déchets devront être conditionnés en sacs poubelles et déposés dans les containers situés à l'extérieur du terrain. Le verre sera déposé dans des containers spéciaux.
- ❖ **Droit à l'image** : Pour les besoins publicitaires du camping, vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photographies de vous, vos enfants ou vos biens personnels qui pourraient être prises au cours de votre séjour.
- ❖ **RECLAMATIONS** :
Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement de séjour doivent être formulées nominativement par écrit sur place auprès de la Direction du camping pour permettre à celle-ci de trouver une solution favorable et immédiate.
A défaut, le séjour sera, de convention expresse, considéré comme s'étant déroulé dans des conditions satisfaisantes.
- ❖ **RGPD** : Les informations individuelles collectées dans ce questionnaire sont destinées exclusivement à l'usage interne du camping Chant des Oiseaux. Dans le respect de la loi du 6/01/1978 relative à l'informatique et aux libertés et conformément au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'un droit à l'oubli concernant les informations personnelles collectées vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant votre demande à : Camping Chant des Oiseaux, 19 rue des Sansonnets, 17200 Royan 05.46.39.47.47, contact@chantdesoiseaux.fr
- ❖ **Règlement intérieur** : toute personne pénétrant dans le camping est tenue de se conformer au règlement intérieur affiché à l'accueil. Le non respect du règlement peut entraîner l'expulsion du camping. Cette mesure est assimilée à un départ anticipé

Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance des conditions générales et des tarifs et m'engage à les respecter.

A....., le

Signature précédée de « lu et approuvée » :

Cachet et signature du Camping